



AVANTAGES

- Dissout, nettoie, décape les peintures, les résines et autres polymères à base de polyuréthane.
- Ne contient aucun solvant nocif.
- Ne contient aucun solvant facilement inflammable.

DEFINITION

Solvant décapant des colles, peintures, encres d'imprimerie, vernis, polymères et résines.

MODE D'EMPLOI

Prêt à l'emploi.

Appliquer au pinceau sur les pièces ou en immersion selon les cas.

Essuyer ou racler lorsque le polymère est dissout.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide
Point éclair :	> 61°C
Densité :	1.07

DOMAINES D'APPLICATION

Nettoyage, dissolution, décapage des polymères (joints d'étanchéités de carters).

Industries : Nettoyage des colles et des vernis.

Imprimeries : Nettoyage des encres surtout les plus résistants.

Décapage de certaines peintures par immersion.

Nettoyage des moules en plasturgie.

Ramollit et dissout le polyuréthane

EMBALLAGE

Jerrican 5 kg Ref : 25232J1

Fût de 200 kg Ref : 25232U2

STOCKAGE

24 mois dans son emballage d'origine fermé dans un endroit sec entre 5 et 25°C.

FT5232 / Indice 10 – 11/07/2018

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.